



► Note de synthèse sectorielle de l'OIT

Janvier 2021

Les répercussions du COVID-19 sur le secteur

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur le monde du travail. Ses conséquences, qui varient d'un secteur à l'autre, ont été importantes dans le secteur de la construction¹. Ce dernier étant sensible aux cycles économiques, les entreprises et les travailleurs du bâtiment ont été touchés de plein fouet par la baisse brutale de l'activité économique due à la pandémie. Les risques accrus pour la santé découlant du COVID-19 ont exacerbé les déficits de travail décent dans le secteur². Or, il n'y a pas que des aspects négatifs: le secteur de la construction recèle en effet un fort potentiel pour stimuler la reprise, grâce à sa capacité de création d'emplois. Et les mesures de relance peuvent à leur tour aider le secteur à s'engager sur la voie de la durabilité et de la transformation numérique³. La coopération tripartite et le dialogue social, ainsi que l'application des normes internationales du travail sont essentiels pour promouvoir une reprise centrée sur l'humain. C'est pourquoi les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires sectoriels réagissent rapidement à la pandémie de COVID-19, avec un ensemble de mesures destinées à soutenir le secteur de la construction.

Le secteur de la construction comprend des entreprises actives essentiellement dans les domaines de la construction, de la rénovation, de l'entretien et de la démolition des bâtiments (résidentiels et non résidentiels), ainsi que dans des projets de génie civil (routes, systèmes de services collectifs)⁴. Il fait intervenir



© BIT

Travailleur du bâtiment portant un masque facial.

des segments du marché très diversifiés: architecture et conception; fabrication d'équipements et de matériaux; transport; énergie; gestion des déchets; etc. Il crée de la valeur en transformant des matériaux bruts en biens d'équipement essentiels pour l'activité économique et pour la prestation des services d'infrastructure, et il exerce par là un effet important sur la création de revenus et la réduction de la pauvreté. Le fort potentiel de création d'emplois du secteur est lié à sa nature à forte intensité de main-d'œuvre et aux liens étroits

1 BIT: [Impact sectoriel, réponses et recommandations \(COVID-19 et le monde du travail\)](#) (ilo.org).

2 BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure](#), points de consensus adoptés lors du Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure, 19-20 novembre 2015; et Thorsten Schulten et Karin Schulze-Buschoff: "[Sector-level strategies against precarious employment in Germany: Evidence from construction, commercial cleaning, hospitals and temporary agency work](#)", WSI-Diskussionspapier 197, Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut, Hans-Böckler-Stiftung, 2015 (non disponible en français).

3 [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#), 2019.

4 BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure](#), document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure 19-20 novembre 2015.

qu'il entretient avec d'autres secteurs économiques ⁵. Si le secteur de la construction génère de l'emploi pour quantité de personnes, il s'agit souvent d'emplois Le secteur de la construction engendre toute une gamme de projets et de produits, aussi diversifiés que les entreprises qui les produisent. Si la grande majorité des entreprises intervenant dans la construction sont des petites entités locales qui travaillent sur de petits projets locaux, il existe aussi de grandes entreprises multinationales impliquées dans des projets de grande envergure. Même pour les gros contrats, le secteur fait généralement appel à un grand nombre d'intermédiaires, de filiales et de sous-traitants, qui interviennent sur tel ou tel chantier ⁶. Les matériaux de construction, les installations et les équipements sont généralement achetés ou loués auprès d'autres entreprises. Les services spécialisés sont fournis par des sous-traitants, et la main-d'œuvre par des agents de placement. Les services de conception et d'ingénierie également sont fournis par des entités professionnelles distinctes.

Au cours des dernières décennies, le secteur de la construction a évolué rapidement en raison des changements survenus dans les relations de travail et la structure industrielle, qui ont été considérablement influencés par la mondialisation, le déclin du rôle du

secteur public en tant qu'employeur, les tendances migratoires, et les enjeux environnementaux ⁷. Le secteur est confronté à de graves déficits de travail décent – en particulier l'informalité, les risques en matière de sécurité et de santé au travail (SST) et les pénuries de main-d'œuvre –, avec toutefois des variations en fonction du contexte et de la situation propres à chaque pays, ainsi que du type de projet de construction ⁸.

Des changements technologiques se sont produits dans le secteur, et notamment le recours accru à des technologies respectueuses de l'environnement. Il convient de fournir aux travailleurs une formation professionnelle et au personnel d'encadrement une formation en gestion d'entreprise, afin de leur permettre de s'adapter à cette évolution. Le secteur du bâtiment joue également un rôle essentiel dans les efforts de reconstruction après les crises. Pour faire face à une crise sanitaire ou à une épidémie, comme la pandémie de COVID-19, le secteur de la construction est souvent sollicité pour construire en toute hâte des installations d'urgence. A mesure que la fréquence des catastrophes climatique augmente, il contribue aux plans de résilience en assurant la qualité des infrastructures de base (routes, transports) et des infrastructures et systèmes de soins de santé ⁹.

► 1. Les effets du COVID-19

Avant la pandémie, le secteur de la construction représentait environ 7,7 pour cent de l'emploi dans le monde ¹⁰ et, d'après les prévisions établies pour 2020, il aurait dû contribuer à 13,4 pour cent du PIB mondial ¹¹. Or, dans le contexte de la crise actuelle, la baisse des revenus et les difficultés croissantes liées à l'exécution des projets ont entraîné une contraction du secteur sur

la plupart des marchés ¹², qui s'est accompagnée d'effets négatifs sur la main-d'œuvre ¹³.

Le confinement a eu des effets sectoriels variables selon les pays

En fonction de la gravité de la crise de santé publique ainsi que des horaires et de la rigueur des mesures

5 BIT: [Construction](#); BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure](#). Document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure 19-20 novembre 2015.

6 BIT: [Construction](#); Designing buildings Wiki: "[Supply chains in construction](#)" (non disponible en français); et Anders Segerstedt et Thomas Olofsson, 2010: "[Supply chains in the construction industry](#)", *Supply Chain Management: An International Journal*, Vol. 15 Iss 5 pp. 347-353 (non disponible en français).

7 BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure](#), points de consensus adoptés lors du Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure, 19-20 novembre 2015.

8 BIT: *Ibid.*

9 Emlyn Witt, Kapil Sharma et Irene Lilla: "[Mapping Construction Industry Roles to the Disaster Management Cycle](#)", *Procedia Economics and Finance*, Vol. 18, pp. 103-110, 2014 (non disponible en français).

10 BIT: [Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail](#). 2e édition, 7 avril 2020.

11 Global Construction Perspectives & Oxford Economics: [Global Construction 2030: A global forecast for the construction industry to 2030](#), Londres, 2015 (non disponible en français).

12 Engineering News Record: "[2020 Top 250 international contractors: Struggling with COVID-19](#)", 20 août 2020 (non disponible en français).

13 Global Construction Review: "[Can't see beyond three months: Survey shows COVID impact on construction around the world](#)", 20 mai 2020 (non disponible en français).

de confinement, ce dernier aura eu des répercussions très variables sur le secteur de la construction, selon les lieux et les types de projets. Dans certains pays, les activités de construction sont jugées essentielles. Ainsi, en Chine¹⁴ et en Italie¹⁵, la construction en temps voulu d'installations d'urgence et d'hôpitaux a été décisive. Dans d'autres pays, les mesures de confinement ont entraîné des fermetures totales ou partielles de chantiers. En Afrique du Sud, l'entretien des routes nationales a été déclaré «service essentiel»¹⁶. En Erythrée, le secteur de la construction, de même que d'autres acteurs importants jugés essentiels, n'a pas été touché par les mesures nationales décrétant les fermetures d'entreprises¹⁷. Là où les chantiers ont été fermés, par exemple en Autriche, à la Barbade et dans la Fédération de Russie¹⁸, ils ont été parmi les premiers lieux de travail à rouvrir dès les premières phases des plans de relance mis en place après la première vague. Au Honduras, la réouverture du secteur s'est faite en quatre phases, en commençant par les projets concernant les routes et les aéroports¹⁹, tandis qu'au Panama, les projets impliquant jusqu'à 500 travailleurs sont les premiers à avoir repris leurs activités, sous réserve du respect des précautions de sécurité et de la limitation des horaires de travail²⁰. Cet éventail de réponses aux niveaux national, des États et local a entraîné des effets variables à l'échelle du secteur²¹.

L'ampleur des conséquences du ralentissement économique sur les projets de constructions existants et prévus, sur la demande future et sur le secteur en général reste donc incertaine²². D'un côté, les changements durables dans les schémas d'investissement, les pertes de revenus des entreprises, et la baisse des revenus des ménages pourraient avoir des effets néfastes sur plusieurs segments du marché de l'immobilier. De l'autre, les perspectives devraient

s'améliorer à mesure que les pays lèvent les mesures de confinement. En outre, la reprise du secteur sera plus rapide s'il est soutenu par des programmes d'aide publique sans précédent, en particulier si ces derniers s'accompagnent de programmes d'investissements publics²³.

Les conséquences sur les entreprises de la construction

Les entreprises du bâtiment ont été gravement touchées par la crise, et bon nombre d'entre elles se heurtent à des problèmes de trésorerie. Ces difficultés sont exacerbées par la réduction de la capacité de dépense et de consommation, les restrictions d'exploitation, et la peur de la contamination. Les pénuries de liquidités menacent la viabilité des petites et moyennes entreprises (PME), notamment dans les pays en développement, et nombreuses sont celles qui risquent la faillite si les perturbations continuent²⁴. Les entreprises de toutes tailles examinent les moyens de gérer les effets de la crise sur leurs projets, leurs entreprises et leurs salariés. Les mesures envisagées peuvent inclure des dispositions contractuelles générales et des principes juridiques relatifs à l'exonération de responsabilité en cas d'inexécution (force majeure), ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques prévoyant des ajustements en termes de temps et de ressources financières²⁵.

Certaines institutions financières s'efforcent d'aider les entreprises du bâtiment à gérer les risques liés au COVID-19, tels que les retards de remboursement, qui sont particulièrement importants pour les PME²⁶. En l'absence de plans de relance ou d'aide, ces effets peuvent avoir des répercussions à long terme car, dans de nombreux pays, il faudra du temps pour que les

14 The New York Times: "[China Pledged to Build a New Hospital in 10 Days. It's Close](#)" 7 février 2020; et Global Construction Review "[Millions watch live as two emergency hospitals go up in virus-stricken Wuhan](#)", 29 février 2020 (non disponibles en français).

15 Forum économique mondial: "[This hospital built from a shipping container could be a COVID-19 game-changer](#)", 30 avril 2020 (non disponible en français).

16 Confédération des associations internationales d'entrepreneurs (CICA): "[COVID-19 Overview Week 38 Full](#)", 16 septembre 2020 (non disponible en français).

17 FMI: "[Policy Responses to COVID-19](#)" (non disponible en français).

18 FMI: *Ibid*

19 Construir América Central y el Caribe: "[Sector construcción retoma actividades en Honduras](#)", 25 mai 2020; El Periódico "[CICH: Apoya la reapertura de la construcción pero de una forma inteligente y ordenada](#)", 27 mai 2020; et El Herald "[Gobierno anuncia reactivación de la construcción en cuatro fases](#)" [Gobierno anuncia reactivación de la construcción en cuatro fases](#)", 19 mai 2020 (non disponibles en français).

20 FMI: "[Policy Responses to COVID-19](#)" (non disponible en français).

21 La nature et la portée de ces effets dépendent en grande partie des lieux à la fois d'implantation des entreprises et de mise en œuvre des projets. Les impacts directs vont de la diminution des biens et de la main-d'œuvre disponibles à la suspension voire, dans certains cas, à la résiliation du contrat des parties ou l'abandon de projets entiers.

22 OCDE: "[Housing amid COVID-19: Policy responses and challenges](#)", 22 juillet 2020 (non disponible en français).

23 McKinsey & Co: "[How construction can emerge stronger after coronavirus](#)", 8 mai 2020; BIT: "[The role of public employment programmes and employment guarantee schemes in COVID-19 policy responses](#)", 29 mai 2020; et FMI: "[Public Investment for the Recovery](#)", IMF Blog, 5 octobre 2020 (non disponibles en français).

24 Organisation internationale des employeurs (OIE): "[Nouveau document sur la défense des intérêts économiques pour les PME dans la lutte contre la crise du COVID-19](#)", 15 juillet 2020.

25 Exemple tiré des États-Unis: The National Law Review: "[COVID-19's Impact on Construction: Is there a remedy? Time extensions, force majeure or more?](#)", 3 avril 2020.

26 PWC United States: "[COVID-19: What it means for engineering and construction](#)"; et OCDE: Coronavirus (COVID-19): SME policy responses, 15 juillet 2020 (non disponibles en français).

activités de construction reviennent aux niveaux d'avant COVID-19²⁷.

Les chantiers affectés par les interruptions de la chaîne d'approvisionnement

La pandémie et les interruptions des chaînes d'approvisionnement mondiales qu'elle entraîne portent de plus en plus atteinte aux activités de construction, avec des pénuries de matières premières et autres fournitures, mais aussi d'entrepreneurs, de sous-traitants et de travailleurs²⁸. Certaines chaînes d'approvisionnement en matériaux de construction ont suspendu leur production et leur distribution²⁹. Des constructeurs ont dénoncé des retards et une augmentation des coûts des matières premières importées (acier, bobines, tuiles) ainsi que des composants de bâtiments fabriqués hors site (armoires, aménagement intérieur), dus au fait que de nombreuses usines ont été fermées pendant de longues périodes³⁰. Les limitations de déplacement et l'interdiction de voyager ont mis un frein à l'exécution des projets, et les fabricants d'équipements ainsi que les sociétés de location d'équipements sont parfois confrontés au problème de matériel resté sur des chantiers interrompus³¹. Les pénuries de main-d'œuvre posent problème dans le secteur depuis que le premier confinement a été imposé pour enrayer la pandémie, car de nombreux travailleurs migrants ont demandé à rentrer dans leur pays³².

Les investisseurs dans le secteur de la construction subissent les effets de la pandémie de COVID-19 en raison des retards d'exécution des projets de construction qui sont susceptibles de nuire à leur rentabilité³³. En raison de ces perturbations, de nombreux entrepreneurs à travers le monde ont dû faire valoir des dispositions contractuelles spécifiques leur donnant droit à des délais et ressources financières supplémentaires³⁴. Des orientations destinées à faciliter

ce processus s'appliquent pour de nombreux marchés, en particulier en Afrique³⁵ et au Royaume-Uni³⁶.

Les gouvernements ont eux aussi fait preuve d'indulgence en ce qui concerne les délais, en particulier pour des projets d'énergies renouvelables en Inde³⁷, en Allemagne³⁸ et aux États-Unis³⁹. Les effets à long terme de la pandémie sur les chaînes d'approvisionnement du secteur de la construction pourront se traduire par une diversification des fournisseurs, le recours à des fournisseurs régionaux, et l'accroissement des stocks locaux de composants et produits essentiels⁴⁰.

Le potentiel des bâtiments durables reste inexploité...

De plus en plus de projets et d'approches de construction efficaces sur le plan énergétique et environnemental sont mis en œuvre partout dans le monde, car les préoccupations relatives au changement climatique et à l'efficacité énergétique sont prioritaires. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions de dioxyde de carbone produites par le secteur de la construction représentent près de 40 pour cent des émissions mondiales liées à l'énergie et aux procédés, ce qui en fait le secteur idéal pour la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de dioxyde de carbone⁴¹. Des données montrent que les efforts déployés pour réduire les émissions apportent des avantages économiques et sociaux importants⁴², et qu'ils sont considérés comme un élément clé des mesures de relance face au COVID-19⁴³. Investir dans la rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique et environnementale du secteur de la construction peut stimuler l'économie et créer des emplois, tout en faisant le fer de lance d'une transition juste et durable au sein de l'économie en général.

27 OCDE: [Housing amid COVID-19: Policy responses and challenges](#), 22 juillet 2020 (non disponible en français).

28 Associated General Contractors of America. ["Coronavirus has caused significant construction project delays and cancellations, yet demand for skilled labor is high. New survey finds"](#), 2 septembre 2020; et Engineering News Record: ["Survey: Craft workers in short supply despite COVID-19 layoffs, project delays"](#), 2 septembre 2020 (non disponibles en français).

29 McKinsey & Coopération: ["How construction can emerge stronger after coronavirus"](#), 8 mai 2020 (non disponible en français).

30 Consigli: ["COVID-19 March: Impact to construction materials"](#), 24 mars 2020 (non disponible en français); William J. O'Brien, Carlos T. Formoso, Ruben Vrijhoef et Kerry A., Londres, 2009; et Construction Supply Chain Management Handbook, Londres, CRC Press, Taylor and Francis.

31 European International Contractors: ["COVID-19 and the global construction business"](#); et Comité européen des matériels de génie civil (CECE): ["COVID-19 significantly impacting 60% of the European construction equipment industry"](#), 2 avril 2020 (non disponibles en français).

32 Property Guru: ["COVID-19 outbreak has taken toll on construction firms"](#), 27 février 2020 (non disponible en français).

33 Deloitte: ["The Impact of COVID-19 on infrastructure projects and assets"](#), 27 mai 2020 (non disponible en français).

34 Construction Dive. ["6 ways the coronavirus outbreak will affect construction"](#), 13 mars 2020 (non disponible en français).

35 Clyde & Co: ["COVID-19 Africa: Legal considerations for construction site closures"](#), 27 juillet 2020 (non disponible en français).

36 Designing Buildings Wiki UK: ["Extension of time EOT in construction contracts"](#), 27 août 2020 (non disponible en français).

37 India Times: ["MNRE extends deadlines for projects under construction, issues blanket extension of five months"](#), 14 août 2020 (non disponible en français).

38 Pinset Masons: ["German electricity agency extends renewable project deadlines"](#), 9 avril 2020 (non disponible en français).

39 National Law Review: ["IRS extends deadline for ITC and PTC projects"](#), 28 mai 2020 (non disponible en français).

40 BIT: [Les répercussions du COVID-19 sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement mondiales](#), 3 juin 2020.

41 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Agence internationale de l'énergie (AIE): [Towards a zero-emission, efficient, and resilient buildings and construction sector. Global Status Report](#), 2017; et PNUE: [Adopting decarbonization policies in the buildings & construction sector: Costs and Benefits](#), 11 juin 2020 (non disponible en français).

42 PNUE: [Adopter des politiques de décarbonisation pour le secteur du bâtiment et de la construction](#), 11 juin 2020 (résumé disponible en français).

43 Euroactiv: ["The case for green buildings in the COVID-19 recovery"](#), 26 mai 2020 (non disponible en français).

...tout comme celui de la construction 4.0

Malgré la contribution que peuvent apporter les technologies numériques aux activités de construction, l'adoption du numérique dans le secteur a été plutôt lente jusqu'ici. Les dépenses en recherche et développement et en solutions informatiques représentent chacune moins d'un pour cent des revenus de la construction⁴⁴. Pourtant, la crise du COVID-19 a favorisé l'accélération de la numérisation du secteur. La modélisation des données du bâtiment (BIM), élément essentiel de la construction 4.0, a été plus largement utilisée durant les confinements, car elle permet de poursuivre les projets dans un environnement numérique et virtuel, sans qu'il soit besoin d'organiser des réunions en présentiel. En outre, la tendance actuelle à préfabriquer des composants de bâtiments dans des usines suscite l'attention: il est en effet beaucoup plus facile de contrôler les paramètres de la configuration d'usine du point de vue de la SST, ce qui est une priorité majeure en temps de pandémie, tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Par ailleurs, le montage d'éléments préfabriqués nécessite un minimum de main-d'œuvre sur le site, autre considération qui a son importance eu égard aux mesures de distanciation physique⁴⁵.

Les conséquences sur les travailleurs du bâtiment

Avant la crise du COVID-19, 64 pour cent des travailleurs du secteur de la construction étaient soit des travailleurs indépendants, soit des salariés de micro-entreprises employant moins de 10 personnes⁴⁶. Le travail indépendant et la micro-entreprise sont deux types de statut particulièrement vulnérables à la récession économique, car ils ont souvent des difficultés d'accès au crédit, ont peu d'actifs et sont les moins susceptibles de bénéficier des mesures de relance financière, faute de faire l'objet d'un soutien ciblé⁴⁷. L'accès à la protection sociale – notamment aux soins de santé et à un niveau élémentaire de sécurité de revenu – et le soutien à la mise en œuvre des mesures de SST sont des moyens d'atténuer les effets

négatifs de la pandémie sur la main-d'œuvre du secteur de la construction⁴⁸.

Les lacunes existantes en matière de protection sociale peuvent aggraver la vulnérabilité des travailleurs du bâtiment

Dans de nombreux pays, les travailleurs du secteur de la construction bénéficient d'une protection sociale adéquate, tandis que, dans d'autres, ceux qui travaillent dans certains domaines du secteur n'ont pas de protection sociale appropriée en raison de niveaux élevés d'informalité, d'une forte mobilité de la main-d'œuvre, du fait qu'ils occupent un emploi temporaire ou occasionnel, qu'ils travaillent en sous-traitance ou qu'ils sont travailleurs migrants. Lorsque la législation du travail et de la sécurité sociale est principalement basée sur l'emploi à plein temps, il arrive que les prestations sociales ne couvrent pas certaines catégories de travailleurs du bâtiment, en particulier les travailleurs temporaires, saisonniers ou occasionnels. En outre, des seuils minima relatifs à la taille de l'entreprise, à la durée de l'emploi, au temps de travail ou aux salaires peuvent exclure les travailleurs qui ne satisfont pas à ces obligations légales⁴⁹. Dans le contexte de la pandémie actuelle, et compte tenu du taux d'informalité élevé dans certains domaines du secteur, les travailleurs du bâtiment risquent de se retrouver en situation de précarité si aucune autre disposition n'est prise pour élargir la protection sociale.

Il est particulièrement important d'étendre la couverture aux travailleurs de la construction pour aider les pays à être mieux armés face à d'éventuelles crises futures⁵⁰.

La sécurité et la santé au travail dans la construction: une priorité

Les mesures de maîtrise des risques en matière de SST sont essentielles pour réduire les risques inhérents aux activités de construction⁵¹. Parallèlement, il convient de fournir des installations de bien-être adéquates ainsi

44 McKinsey & Coopération: "Imagining construction's digital future", 24 juin 2016 (non disponible en français).

45 Forum économique mondial. "Here's how smart construction could transform home-building after COVID-19", 7 août 2020 (non disponible en français)

46 Travailleurs indépendants = 38 pour cent, entreprises de 2 à 9 salariés = 26 pour cent. Source: BIT: [Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition](#), 29 avril 2020.

47 BIT: [Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition](#), 29 avril 2020.

48 BIT: [Micro et petites entreprises informelles face à la crise du COVID-19](#), 14 septembre 2020.

49 BIT: [Extending social protection to construction workers](#); et BIT: [Extending Social Security Coverage to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience](#), Genève 2019 (non disponibles en français).

50 BIT: "Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations", Social Protection Spotlight, 2020 (non disponible en français).

51 BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure](#), document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure, 19-20 novembre 2015.

que des vestiaires, des zones de repos et des toilettes en bon état de propreté. Les cadres et responsables du secteur de la construction qui visitent des chantiers internationaux ou situés à l'étranger courent un risque plus élevé d'être exposés au virus lors de leurs déplacements, mais aussi de le transmettre lorsqu'ils se rendent sur les chantiers. De même, les mesures de quarantaine et les interdictions de voyager peuvent avoir des répercussions sur les personnes qui doivent se rendre sur les chantiers⁵². Les travailleurs employés sur des chantiers éloignés peuvent être exposés à des risques pour leur santé durant les trajets domicile-travail, en raison de la surcharge des transports et de l'absence de mesures de maîtrise des risques. Outre le bien-être physique, la santé mentale suscite des inquiétudes: c'est ce que révèlent certains rapports faisant état d'une anxiété accrue parmi les travailleurs⁵³.

Etant donné que les PME et les entrepreneurs ont été parmi les plus touchés par la pandémie de COVID-19, les mesures de prévention et de contrôle revêtent une importance particulière pour leur permettre de reprendre leur activité économique en toute sécurité et de manière à soutenir les progrès accomplis dans la suppression de la transmission du virus⁵⁴. La prévention des risques liés au COVID-19 englobe des mesures prises au jour le jour: mise en œuvre de la distanciation physique; port du masque; lavage régulier des mains; contrôle de la température pour les travailleurs comme pour les visiteurs; fourniture d'informations, d'instructions et d'une formation aux travailleurs; réduction des effectifs présents sur le site par la mise en place de modalités de travail en équipe, d'un confinement et de procédures de traçage des cas contacts pour les travailleurs présentant des symptômes suspects de COVID-19; et dispositions supplémentaires applicables notamment aux personnes travaillant dans des espaces où il y a de fortes concentrations de travailleurs⁵⁵. Si le télétravail dans le secteur de la construction est généralement conseillé lorsque cela est possible, rares sont les tâches qui peuvent être effectuées à distance.

Les ouvriers du bâtiment qui travaillent dans l'économie informelle sont particulièrement touchés

Le travail informel est très répandu dans certains domaines de la construction⁵⁶. Les entreprises informelles n'ont généralement pas la capacité d'offrir des conditions de travail sûres. Elles instaurent une concurrence inégale avec les entreprises du secteur formel, et nuisent à la viabilité financière à long terme du système national de sécurité sociale et du régime fiscal, car elles ne sont pas intégrées dans l'assiette fiscale. La plupart ont une productivité faible, investissent et épargnent peu, et accumulent peu de capital, ce qui les rend particulièrement vulnérables en cas de choc économique. En général, les travailleurs informels du secteur de la construction ont de faibles revenus et ne disposent guère de réserves pour traverser une crise économique. Pour survivre, bon nombre sont donc contraints de continuer à travailler, s'exposant, et exposant leur famille, au risque de contracter le COVID-19. En outre, ils ne bénéficient pas du congé de maladie et n'ont pas accès aux informations ni aux ressources liées à la protection contre le virus. Enfin, ils sont souvent dépourvus de protection sociale, et ne bénéficient ni des mesures de soutien aux entreprises et travailleurs de l'économie informelle, ni des aides destinées aux populations pauvres mises en place dans le cadre de la crise du COVID-19⁵⁷. La nécessité de promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle dans le secteur de la construction est donc une priorité urgente.

52 PWC Belgium: "[Coronavirus – Impact on companies with an international workforce](#)", 13 mars 2020 (non disponible en français).

53 Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB): "[Fighting for the living on COVID-19](#)", 8 juin 2020; et Congrès des syndicats britanniques (TUC): "[Preparing for work outside the home: A trade union approach](#)", 27 avril 2020 (non disponibles en français).

54 BIT: [Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 sur les lieux de travail des petites et moyennes entreprises CHECKLIST DES MESURES A PRENDRE ET A SUIVRE](#), 21 août 2020.

55 BIT: [Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail CHECKLIST DES MESURES A PRENDRE](#), 16 avril 2020; BIT: [Face à une pandémie: assurer la sécurité et la santé au travail, rapport de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2020](#), 28 avril 2020; et BIT: [Reprendre le travail en toute sécurité: Guide sur la prévention du COVID-19 à l'intention des employeurs](#), 7 mai 2020.

56 BIT: [Une liste de mesures à prendre pour faire face au COVID-19 dans le secteur de la construction](#), 20 décembre 2020; et BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure](#), document d'orientation pour le Forum de dialogue mondial sur les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure, 19-20 novembre 2015.

57 BIT: [Micro et petites entreprises informelles face à la crise du COVID-19: répondre aux questions clés](#), 14 septembre 2020; et BIT: [Note de synthèse: La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever](#), 5 mai 2020.

Les travailleurs migrants du bâtiment sont parmi les plus vulnérables

En raison de la pandémie, les travailleurs migrants sont confrontés à une grande incertitude et à des difficultés économiques⁵⁸. Leurs conditions de vie, qui ne permettent pas toujours la distanciation physique, suscitent des inquiétudes quant à la transmission du virus⁵⁹. Les restrictions aux voyages internationaux ont eu des répercussions directes sur la mobilité des travailleurs, provoquant des situations complexes: retards de recrutement, statut juridique incertain ou irrégulier dans les pays de destination, impossibilité de retourner dans les pays d'origine.

En outre, les travailleurs migrants sont généralement exclus des mesures de réponses adoptées par les pays, qu'il s'agisse des subventions salariales, des prestations de chômage ou des mesures de sécurité sociale ou de protection sociale. Du fait que les exigences en matière de voyages et les prescriptions sanitaires évoluent constamment, les agences de recrutement sont moins à même de protéger les travailleurs pendant le voyage et après leur arrivée dans les pays de destination, ce qui met ces derniers dans des situations vulnérables et parfois dangereuses.

Les travailleurs migrants qui ont perdu leur emploi peuvent être contraints de retourner dans leurs pays d'origine confrontés à des taux de chômage élevés et à la pauvreté⁶⁰, tandis que d'autres, bloqués dans les pays de destination, peuvent être exposés au risque d'exploitation et de violations des droits de l'homme⁶¹. Les pertes de revenu entraînent par ailleurs une baisse considérable des transferts de fonds dans leur pays d'origine par les travailleurs migrants⁶². Enfin, la crise peut déclencher ou exacerber des situations de litige, de discrimination, de méfiance et d'injustice ressentie concernant l'accès aux services de santé, aux emplois décents et aux moyens de subsistance, autant de facteurs potentiels de conflit⁶³.



© BIT

Travailleur du bâtiment

58 BIT: [Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID-19: Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants](#), 30 avril 2020.

59 BIT: *Ibid.*

60 BIT: ["Migration: L'OIT avertit de l'existence d'une "crise au sein même de la crise du COVID-19"](#), 24 juin 2020.

61 BIT: ["Garantir le recrutement équitable durant la pandémie de COVID-19"](#), 23 juin 2020.

62 BIT: ["Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID-19: Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants"](#), 30 avril 2020.

63 BIT: ["Protéger les droits au travail des réfugiés et autres personnes déplacées de force pendant la pandémie de COVID-19: Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants"](#), 19 juin 2020.

► 2. Réponses des mandants et des partenaires

Les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres partenaires sectoriels redoublent d'efforts pour examiner et atténuer à la fois les difficultés à court et à long terme que pose le COVID-19 et les crises économiques et sociales qui en découlent. Des mesures destinées à soutenir les entreprises, l'emploi et les revenus dans le secteur de la construction, mais aussi à appliquer des orientations concernant la protection de la sécurité des travailleurs sont actuellement mises en œuvre pour relancer le secteur et exploiter son potentiel de faire redémarrer les économies ⁶⁴.

Stimuler l'économie et l'emploi

Le secteur de la construction est unique en ce sens que les gouvernements peuvent stimuler la demande et la création d'emplois directement par le biais d'investissements publics dans les infrastructures. En outre, de par la diversité de ses activités, le secteur peut absorber des travailleurs d'autres secteurs, et les projets peuvent cibler les zones qui ont le plus besoin de soutien.

En mai, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), la fédération syndicale mondiale qui représente les travailleurs des secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois et de la foresterie, a lancé son [Initiative de solidarité face au COVID-19](#), qui porte sur les aspects suivants: soutien aux organisateurs-éducateurs; renforcement des capacités; soutien aux campagnes et à la communication; soutien aux travailleurs migrants; aide médicale d'urgence; soutien humanitaire aux travailleurs et à leurs familles; soutien solidaire «Soutenir les syndicats». En mai 2020, l'IBB a lancé la [Déclaration sur le COVID-19](#), qui revendique la reconnaissance universelle et le respect des droits fondamentaux des travailleurs que sont la liberté syndicale et le droit syndical, le droit à la SST, ainsi que l'inclusion des travailleurs et de leurs représentants dans le cadre des évaluations des risques sur le lieu de travail ¹.

Le 5 mai 2020, la Fédération de l'industrie européenne du bâtiment (FIEC) a publié un [communiqué de presse commun](#) avec la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois, qui appelle à négocier des solutions concrètes pour poursuivre ou redémarrer les activités de construction, dans le respect des mesures nationales de SST, la principale priorité devant être accordée à la santé et à la sécurité des travailleurs.

Le 11 mai, la FIEC a adressé au commissaire européen, Thierry Breton, une lettre rédigée en collaboration avec la Confédération des constructeurs européens et Construction Products Europe, qui met en évidence l'effet multiplicateur des investissements dans la construction, ces derniers pouvant avoir en outre des répercussions environnementales, économiques et sociales en créant des emplois, en favorisant le redressement économique local, et en contribuant à la stratégie de croissance du pacte vert pour l'Europe.

La Banque interaméricaine de développement (BID) et la Fédération interaméricaine de l'industrie de la construction (FIIC) ont publié en avril 2020 un document d'orientation commun sur la relance du secteur en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce document met l'accent sur trois aspects: un retour au travail en toute sécurité; un retour à l'activité réaliste pour les entreprises; et des perspectives à long terme.

En juillet 2020, le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la FIIC ont conclu un [protocole d'accord](#), dont l'objectif est de promouvoir et de mettre au point des activités et des projets communs pour favoriser le travail décent dans la construction ainsi que le développement d'infrastructures en Amérique latine. Parmi les priorités énoncées figurent la SST, la formalisation, le renforcement des organisations d'employeurs, l'égalité hommes-femmes, le renforcement des capacités, et le dialogue social.

¹ Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB): «Voix des travailleurs IBB Série 2: Les syndicats rendent le travail sûr!», 16 septembre 2020. La liste complète des prescriptions en matière de SST énoncées dans la Déclaration est disponible sur la page

► Note de synthèse sectorielle de l'OIT

Les répercussions du COVID-19 sur le secteur de la construction

Les travaux de construction ont également un bon effet de «ruissellement économique»: les entreprises locales bénéficient en effet des grands projets en fournissant les matières premières, le transport, le logement, l'alimentation, et d'autres biens et services ⁶⁵.

Des mesures de relance axées sur le secteur de la construction ont été adoptées en Bolivie ⁶⁶, en Hongrie ⁶⁷ et au Sri Lanka ⁶⁸. De nombreuses politiques relatives aux modalités de prêt, à l'adaptation des conditions d'emprunt, aux mécanismes de garantie et à l'abaissement ou à la fixation des taux d'intérêt sont conçues pour que toutes les micro, petites et moyennes entreprises qui en ont besoin puissent y avoir accès, y compris celles du secteur de la construction.

Compte tenu du lien étroit qui existe entre la construction – en particulier les infrastructures – et les marchés publics, le secteur est bien placé pour prendre les commandes de la reprise économique. Pour faire redémarrer leurs économies, de nombreux pays (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Hongrie, Népal, Pérou et bien d'autres encore) ⁶⁹ ont investi dans des projets d'infrastructure publics, et ils prévoient des incitations financières pour la construction privée. En Australie, le ministère des Finances a annoncé le programme HomeBuilder, qui octroie aux propriétaires-occupants (ainsi qu'aux primo-accédants) remplissant les conditions requises une somme de 25 000 dollars australiens pour apporter des rénovations majeures à un logement existant ou pour en construire un nouveau. Le plan de reprise économique de l'Union européenne et le cadre financier pluriannuel 2021-2027 appellent à une mise en œuvre rapide de projets d'investissement, notamment dans les infrastructures. Le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe va investir dans des infrastructures modernisées et à haute performance dans les secteurs du transport, de l'énergie et du numérique ⁷⁰. En outre, la priorité a été

accordée aux investissements dans les infrastructures de santé, surtout dans les pays où les infrastructures existantes ont eu du mal à relever le défi de la crise (Barbade, Samoa, Tchad et Togo) ⁷¹. En Inde, dans le cadre du dispositif de protection sociale Pradhan Mantri Gareeb Kalyan Yojan mis en place pour faire face à la pandémie, la loi Mahatma Gandhi sur la protection de l'emploi rural (MGNREGA) s'est vu allouer un budget supplémentaire pour pouvoir augmenter les salaires ⁷². La loi MGNREGA, promulguée en 2005, est un programme d'emploi public, qui peut contribuer pour beaucoup à garantir l'emploi salarié dans le contexte de la crise, en particulier pour les groupes les plus touchés, comme les femmes ⁷³ et les travailleurs migrants qui retournent en milieu rural. La loi MGNREGA peut contribuer à construire des infrastructures en vue de renforcer les moyens de subsistance dans l'Inde rurale, la priorité étant accordée aux infrastructures destinées à lutter contre la sécheresse ⁷⁴.

La relance durable du secteur peut être encouragée en appliquant les mesures incitatives concernant la construction aux rénovations destinées à améliorer l'efficacité énergétique et environnementale du secteur ⁷⁵. En France 7,5 milliards d'euros ont été alloués au secteur de la construction dans le cadre de la transition du pays vers une économie plus verte, plus décarbonée ⁷⁶. Le 16 septembre 2020, la Commission européenne a mentionné le rôle clé que joue le secteur de la construction dans le contexte du changement climatique ⁷⁷. En octobre 2020, la Commission a adopté et publié un plan de communication et d'action stratégique en vue de l'initiative très attendue «Renovation Wave» (vague de rénovation) pour ouvrir la voie à un secteur décarboné et économe en énergie ⁷⁸. On s'intéresse également à la possibilité d'adapter les infrastructures pour limiter la transmission du virus grâce à la rénovation durable des bâtiments ⁷⁹.

65 BIT: "[Le secteur de la construction peut être un moteur de la reprise économique – voilà comment](#)", 11 mai 2020.

66 Gouvernement de la Bolivie: "[Bolivia Segura Covid-19 - reactivación económica: crédito FOGAVISS para el acceso a la vivienda social y solidaria](#)", 11 janvier 2021 (non disponible en français).

67 Forum économique: "[Hungary - Economy protection Action Plan](#)", 26 mai 2020 (non disponible en français).

68 Banque centrale de Sri Lanka: COVID-19 Relief Loan Schemes – Liquidity Facility to Contractors and Suppliers of the Government (non disponible en français).

69 FMI: [Policy Responses to COVID-19](#), 11 septembre 2020 (non disponible en français).

70 Conseil européen: [Réunion extraordinaire du Conseil européen \(17, 18, 19, 20 et 21 juillet 2020\) – Conclusions](#), 21 juillet 2020.

71 FMI: [Policy Responses to COVID-19](#), 11 septembre 2020 (non disponible en français).

72 BIT: [Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)](#), 16 décembre 2020; ministère des Finances et des Affaires d'entreprises de l'Inde: "[Pradhan Mantri Garib Kalyan Package](#)", 26 mars 2020 (non disponible en français); et Business Standard "[FM allocates Rs 40,000 crore more for MGNREGA to support migrants](#)", 18 mai 2020 (non disponible en français).

73 BIT: [MGNREGA, paid work and women's empowerment](#), document de travail n° 230 du département EMPLOYMENT, décembre 2017 (non disponible en français); et message conjoint CEPALC, OIT & ONU Genève: "[Reconstruire en mieux](#)", 16 juillet 2020.

74 BIT: "[COVID-19 – Créer des emplois grâce à des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre](#)". 5 mai 2020; BIT: "[COVID-19: The role of public employment programmes and employment guarantee schemes in COVID-19 policy responses](#)", 29 mai 2020 (non disponible en français); et Gentilini U., Almenfi, M., Dale, P., Blomquist, J., Natarajan, H., Galicia, G., Palacios, R. et Desai, V.: [Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures](#), Banque mondiale 2020 (non disponible en français).

75 BIT: "[Le secteur de la construction peut être un moteur de la reprise économique – voilà comment](#)", 11 mai 2020.

76 IBB: "[France: Le secteur de la construction bénéficie du plan de relance du gouvernement](#)", 15 septembre 2020.

77 Commission européenne: [Discours sur l'état de l'Union européenne de la présidente von der Leyen en session plénière du Parlement européen](#), 16 septembre 2020.

78 Commission européenne: [Renovation Wave](#) (non disponible en français).

79 Eco-Business: "[Standing tall: How green buildings are adapting to the post-Covid era](#)", 15 juin 2020 (non disponible en français).

Soutenir les entreprises, l'emploi et les revenus dans le secteur de la construction

De nombreux pays ont mis en œuvre des politiques visant à soutenir les entreprises, l'emploi et les revenus, y compris dans le secteur de la construction, moyennant la suspension ou l'allègement des taxes, des redevances et des cotisations sociales. Dans certains pays, les gouvernements apportent un soutien aux entreprises pour les inciter à conserver leur personnel grâce à des dispositifs de maintien dans l'emploi et à des subventions salariales temporaires pouvant prendre de multiples formes et ayant été largement appliquées pour favoriser le maintien dans l'emploi⁸⁰. En France et en Allemagne, les prestations d'activité partielle ou de chômage partiel jouent un rôle déterminant en matière de prévention du chômage, en particulier dans le secteur de la construction⁸¹.

Parmi les mesures de soutien au revenu adoptées figurent les subventions salariales, le chômage partiel et des mesures visant spécifiquement les travailleurs indépendants, comme le programme SURE de l'Union européenne (Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence). En Afrique du Sud, en Colombie, en Géorgie et au Panama, les prestations de chômage ont également été étendues aux travailleurs indépendants, aux travailleurs temporaires et aux travailleurs informels, au moins temporairement⁸². Si ce type de mesures n'est, pour la plupart, pas spécifique au bâtiment, le taux élevé d'informalité dans certains domaines de ce secteur signifie que ces politiques auront des répercussions sur les entreprises et les travailleurs de la construction, en particulier dans les pays où le travail informel est très répandu et où il y a beaucoup d'ouvriers du bâtiment.

Certaines mesures de protection sociale visent spécifiquement l'économie informelle et les travailleurs migrants du bâtiment; d'autres ne se limitent pas à

ce seul secteur⁸³. Un programme de transferts en espèces pour les travailleurs de la construction a été mis en place en Inde. Chaque ouvrier du bâtiment âgé de 18 à 60 ans ayant travaillé dans la construction pendant au moins 90 jours au cours de l'année écoulée a droit à une aide en espèces versée en une fois. En mai 2020, 32 millions de travailleurs de la construction déclarés avaient bénéficié de ce dispositif⁸⁴. Le Pakistan a offert des transferts en espèces aux travailleurs journaliers et à plus de 12 millions de familles à faible revenu⁸⁵. Au Togo, le programme de transferts monétaires par téléphone portable NOVISSI a été créé pour soutenir les travailleurs informels, et plus d'un million de personnes en bénéficient⁸⁶.

Protéger les travailleurs sur les chantiers

L'extension du congé de maladie rémunéré et l'amélioration des prestations de maladie sont des éléments clés des réponses stratégiques à la pandémie apportées partout dans le monde⁸⁷. La Fédération de Russie a offert aux personnes placées en quarantaine des indemnités de maladies et un congé de maladie rémunéré équivalant au moins au salaire minimum, et ce jusqu'à la fin 2020⁸⁸. D'autres pays, comme le Luxembourg, la Norvège et le Royaume-Uni, ont favorisé l'accès au congé de maladie rémunéré, aux prestations de maladies ainsi qu'à d'autres services (par exemple, les services de garde d'enfants)⁸⁹.

Même avant la pandémie, une mauvaise gestion des risques et des résultats médiocres en matière de sécurité et de santé posaient déjà problème dans certains domaines du secteur de la construction. La sécurité et la santé des travailleurs de la construction devraient être considérées comme une priorité dans le processus de conception et de planification, et la mise en œuvre des mesures de sécurité devrait être assurée par les comités paritaires de sécurité et de santé syndicats-direction⁹⁰. En cas de danger imminent et

80 BIT: [Temporary Wage Subsidies – Fact Sheet](#), 22 mai 2020 (non disponible en français); et BIT: [Protection contre le chômage dans le contexte de la crise du COVID-19: Réponses apportées par les pays et considérations politiques](#), Focus sur la protection sociale, 2020.

81 BIT: [Protection contre le chômage dans le contexte de la crise du COVID-19: Réponses apportées par les pays et considérations politiques](#), Focus sur la protection sociale, 2020.

82 BIT: [Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)](#), 17 septembre 2020.

83 BIT: [Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations](#), Social Protection Spotlight, 2020 (non disponible en français); et BIT: [Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID-19 dans les pays en développement: Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle](#), Social Protection Spotlight.

84 BIT: [Temporary Wage Subsidies – Fact Sheet](#), 22 mai 2020 (non disponible en français).

85 Gouvernement du Pakistan: [Ehsaas Emergency Cash](#) (non disponible en français).

86 Gouvernement du Togo: [Programme NOVISSI](#).

87 BIT: [Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)](#), 17 septembre 2020; et BIT: [Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine: Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie](#), Focus sur la protection sociale, 2020.

88 BIT: [Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)](#), 17 septembre 2020.

89 FMI: [Policy Responses to COVID-19](#), 11 septembre 2020 (non disponible en français).

90 BIT: [Les bonnes pratiques et les difficultés de la promotion du travail décent dans les projets de construction et d'infrastructure. Rapport final de la discussion](#), 7 mars 2016.

grave pour leur sécurité ou leur santé, les travailleurs ont le droit de se retirer d'une situation de travail présentant un danger et d'en informer immédiatement leur employeur, de sorte que les mesures correctives nécessaires puissent être apportées.

Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont mis au point des conseils en matière de sécurité et de santé axés spécifiquement sur le COVID-19 pour promouvoir la SST dans la construction. La Déclaration de l'IBB sur le COVID-19 préconise des mesures de sécurité et de santé dans la construction ciblant le COVID-19⁹¹. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a élaboré des orientations générales concernant le retour au travail, et des directives relatives à la SST ont été établies pour le secteur de la construction au niveau national dans de nombreux pays d'Europe⁹². Des protocoles nationaux de SST pour lutter contre la pandémie ont également été mis au point pour le secteur de la construction en Argentine, à la Barbade, au Canada, au Royaume-Uni, ainsi que dans de nombreux autres pays⁹³. Le site Web Safe Work Australia est une plateforme en ligne qui dispense des conseils et des outils relatifs à la SST, que les lieux de travail peuvent appliquer pour gérer les risques liés au COVID-19.

Le dépistage et le traçage des cas contacts sont importants pour garantir des lieux de travail sûrs. A Singapour, la reprise progressive des activités de construction a commencé en juin 2020, et le gouvernement a octroyé des fonds pour que le dépistage de tous les travailleurs du secteur puisse être effectué avant le mois d'août. Seuls les travailleurs présentant un test négatif au COVID-19 étaient autorisés à retourner sur les chantiers, avec l'obligation de se faire dépister par la suite tous les 15 jours. Par ailleurs, il a été demandé aux travailleurs de télécharger une application mobile de traçage des cas contacts, et les employeurs ont eu l'obligation de mettre en place un système pour suivre au jour le jour l'état de santé des travailleurs et gérer leurs interactions sociales pendant leurs jours de congé⁹⁴.

Veiller à ce que les travailleurs migrants ne soient pas défavorisés

Dans le secteur de la construction, les travailleurs migrants sont exposés à des risques supplémentaires pour leur sécurité leur santé, car ils logent généralement dans des grands dortoirs, où il est difficile, voire impossible, de respecter les mesures de distanciation physique et d'isolement. Des foyers de contamination associés à des dortoirs de travailleurs se sont déclarés en Malaisie⁹⁵, à Singapour et en Thaïlande⁹⁶.

Recommandations de l'Organisation internationale des coordinateurs de sécurité et de protection de la santé dans le bâtiment visant à prévenir la pandémie sur les chantiers de construction¹

Caractéristiques des risques types rencontrés dans le secteur de la construction:

- de nombreuses entreprises travaillant sur un seul site;
- travailleurs changeant souvent de lieu de travail;
- déplacements fréquents entre domicile et lieu de travail (y compris transfrontaliers); locaux et infrastructures souvent provisoires;
- difficulté de faire respecter les règles d'hygiène ou de distanciation.

Recommandations visant à faire face aux principaux risques:

- identifier les travailleurs ayant été infectés ou qui reviennent de zones à risque, et limiter leur sur le chantier;
- mettre à disposition des installations sanitaires (équipées d'eau, de savon, d'essuie-tout, etc.);
- mettre à disposition du personnel des espaces suffisamment vastes pour leur permettre de respecter les distances recommandées entre les personnes, en particulier en dehors des heures de travail et au moment des repas.

¹ ISHCCO. "Pandemic prevention – COVID-19 risk of infection specific aspects for SHCC at Construction Works", 13 avril 2020 (non disponible en français).

⁹¹ IBB: "L'IBB lance la déclaration COVID-19 et le rapport du Secrétaire général".

⁹² EU OSHA: "COVID-19: Retour sur le lieu de travail – Adapter les lieux de travail et protéger les travailleurs" OSH Wiki.

⁹³ BIT: "Réponses politiques nationales (COVID-19 et le monde du travail)", 17 septembre 2020.

⁹⁴ CICA: "COVID-19 Overview Week 38 Full", 16 septembre 2020 (non disponible en français).

⁹⁵ BIT: "COVID-19: Impact on migrant workers and country responses in Malaysia", 8 mai 2020 (non disponible en français).

⁹⁶ BIT: "COVID-19: Impact on migrant workers and country responses in Thailand", 3 juillet 2020 (non disponible en français).

Le ministère de la Santé publique thaïlandais s'est employé à réduire les taux d'infection dans les logements pour les travailleurs migrants, en ciblant dans un premier temps le secteur de la construction ⁹⁷. A Singapour, le dispositif de dépistage systématique exige de tous les travailleurs étrangers qu'ils se soumettent tous les 14 jours à un prélèvement par écouvillonnage, ce qui aurait permis de dépister les cas asymptomatiques, mais aussi de tracer et d'isoler les cas contacts ⁹⁸. Il est essentiel de garantir que les mesures de protection sociale s'appliquent aussi aux travailleurs migrants ⁹⁹.

A mesure que les économies se remettent de la crise du COVID-19, certains gouvernements, comme l'Inde, la République de Corée et l'Arabie Saoudite, renforcent leurs systèmes de recrutement en ligne. Ces systèmes serviront de modèle pour promouvoir un recrutement équitable des travailleurs migrants dans la période post-pandémie ¹⁰⁰.

S'appuyer sur le dialogue social pour trouver des solutions

Le dialogue social dans le secteur de la construction s'est attaché avant tout à élaborer des protocoles de SST concernant le retour au travail. Au Chili ¹⁰¹ et à la Grenade ¹⁰², des consultations tripartites ont été menées pour élaborer des directives et des prescriptions à l'intention des sous-traitants et des entreprises du bâtiment. En Argentine, l'Union ouvrière de la construction (UOCRA) et la Chambre de l'industrie du bâtiment ont conclu un accord bipartite en vue d'adopter un protocole de recommandations pratiques destinées au secteur de la construction. Ce protocole contient des directives destinées à faciliter la reprise des activités de construction, tout en préservant la sécurité et la santé des travailleurs ¹⁰³. Dans de nombreux pays d'Europe, la reprise des activités de construction a eu lieu relativement tôt, et le dialogue social a joué un rôle capital dans la protection des travailleurs. Les partenaires sociaux du bâtiment en Belgique ont conclu en avril 2020 un accord sur la reprise des activités.

Cet accord prévoit de privilégier avant tout la distanciation physique sur les chantiers et les procédures de prévention contrôlées par le Comité pour la prévention et la protection au travail ou par la délégation syndicale. Les travailleurs ont aussi le droit de répondre négativement à la demande de l'employeur lorsque des travaux doivent être effectués sur un chantier où un ou plusieurs cas de coronavirus ont été détectés ou s'ils peuvent démontrer qu'ils font partie d'un groupe à risque ¹⁰⁴. En Uruguay, un accord bilatéral conclu entre employeurs et travailleurs, par l'intermédiaire des conseils des salaires (Consejos de Salarios) actifs dans le secteur de la construction, a fourni une aide au revenu à tous les travailleurs du bâtiment touchés par les interruptions de chantiers durant le confinement ¹⁰⁵.

En Australie, le dialogue social a joué un rôle essentiel dans l'octroi des subventions salariales prévues par le programme JobKeeper. Le gouvernement continue d'œuvrer, sur une base collaborative, en faveur du plan national JobMaker, qui englobe de nombreuses initiatives sectorielles différentes, et notamment l'accélération de plusieurs grands projets d'infrastructure ¹⁰⁶. A Singapour, les partenaires sociaux sont consultés au sujet de toutes les mesures de prévention et d'atténuation du COVID-19 applicables aux entreprises et aux lieux de travail. Le Conseil national tripartite des salaires a joué un rôle actif dans l'élaboration des directives sur la riposte à la crise ¹⁰⁷.

97 BIT: [COVID-19: Impact on migrant workers and country responses in Thailand](#), 3 juillet 2020 (non disponible en français).

98 CICA: [COVID-19 Overview Week 38 Full](#), 16 septembre 2020 (non disponible en français).

99 BIT: ["Protection sociale des travailleurs migrant: Une réponse nécessaire à la crise du Covid-19"](#), Focus sur la protection sociale, 2020.

100 BIT: ["Garantir le recrutement équitable durant la pandémie de COVID-19"](#), 23 juin 2020.

101 Gouvernement du Chili: Plan Paso a Paso: Ministerio del trabajo recibe plan de Trabajo seguro en pandemia del foro trabajadores-empleadores 27 juillet 2020 (non disponible en français).

102 BIT: ["Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)"](#), 17 septembre 2020.

103 BIT: *Ibid.*

104 IBB: ["Les partenaires sociaux belges signent enfin un accord pendant le COVID-19"](#), 20 avril 2020.

105 Gouvernement de l'Uruguay: ["Consejos de salarios y negociación colectiva - Industria de la construcción y actividades complementarias"](#), 23 mars 2020 (non disponible en français).

106 BIT: ["Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)"](#), 17 septembre 2020; et ABC News: ["Scott Morrison outlines details of Government's JobMaker plan, including fast-tracking infrastructure projects"](#), 14 juin 2020 (non disponible en français).

107 BIT: ["Réponses politiques nationales \(COVID-19 et le monde du travail\)"](#), 17 septembre 2020.

► 3. Outils et réponses de l'OIT

L'Agenda du travail décent, la [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#) ainsi que d'autres outils et instruments de l'OIT visent à fournir conjointement un cadre utile pour apporter des réponses à la pandémie centrées sur l'être humain et élaborer des mesures à plus long terme en vue de la transformation durable du secteur de la construction ¹⁰⁸. En outre, les normes internationales du travail constituent un socle fiable et éprouvé pour une reprise centrée sur l'être humain.

Les travailleurs de la construction sont couverts par les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Les Etats Membres de l'OIT ont l'obligation de veiller à ce que les principes et droits fondamentaux au travail et les conventions internationales du travail qu'ils ont ratifiées protègent tous les travailleurs, y compris ceux du secteur de la construction. Les conventions et outils suivants s'appliquent spécifiquement au secteur de la construction ¹⁰⁹:

Les normes de SST portant sur la construction sont la [convention \(n° 167\) sur la sécurité et la santé dans la construction](#), 1988, et la [recommandation \(n° 175\)](#) qui l'accompagne ¹¹⁰.

Le [Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans la construction](#) fournit des conseils pratiques aux autorités publiques, aux employeurs, aux travailleurs, aux entreprises et aux organes spécialisés dans la protection de la SST. La [convention \(n° 94\) sur les clauses de travail \(contrats publics\)](#), 1949, vise à promouvoir le travail décent dans les contrats publics dans le secteur de la construction, et demande aux Etats Membres de s'assurer que les contrats publics conclus pour la construction et l'exécution ou la fourniture de services comportent des clauses garantissant aux travailleurs des salaires, une durée du travail et d'autres conditions de travail qui soient conformes aux conventions collectives en vigueur dans le secteur.

Des directives visant à renforcer l'accès des travailleurs du bâtiment à la protection sociale, y compris aux soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu, sont énoncées dans la [convention \(n° 102\) concernant la sécurité sociale \(norme minimum\)](#), 1952, et la [recommandation \(n° 202\) sur les socles de protection sociale](#), 2012. La [recommandation \(n° 204\) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#), 2015, est un outil précieux compte tenu de l'informalité très répandue dans le secteur.

Les [Principes directeurs de l'OIT pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous](#) contiennent des orientations utiles pour promouvoir une reprise verte après la pandémie. Ils revêtent un intérêt particulier en ce qui concerne la reprise durable du secteur de la construction.

Aux termes de la [recommandation \(n° 205\) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience](#), 2017, les réponses aux crises devraient accorder une place centrale à l'emploi et au travail décent, en tant que moyen efficace de rassembler les gens et de renforcer la résilience grâce à une meilleure gouvernance, au dialogue social, à la protection de l'emploi et à une approche fondée sur les droits.

Parmi les autres orientations et documents de SST concernant le retour en toute sécurité sur les lieux de travail et présentant un intérêt pour le secteur de la construction figurent un rapport expliquant comment assurer la sécurité et la santé au travail face à une pandémie ¹¹¹, un guide destiné aux employeurs ¹¹², ainsi que des notes d'orientation ¹¹³ et des listes de mesures à prendre pour prévenir et limiter la propagation du COVID-19 sur les lieux de travail ¹¹⁴.

Les [Principes techniques et étiques de la surveillance de la santé des travailleurs: Principes directeurs](#) établis par l'OIT sont également pertinents au vu de

108 Toutes les ressources de l'OIT concernant la pandémie sont disponibles sur sa page Web consacrée au [COVID-19 et le monde du travail](#). Pour plus d'informations sur les normes internationales du travail et le COVID-19, voir BIT: [Normes de l'OIT et COVID-19 \(coronavirus\)](#), 29 mai 2020.

109 BIT: Conventions fondamentales: [convention \(n° 87\) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical](#), 1948; [convention \(n° 98\) sur le droit d'organisation et de négociation collective](#), 1949; [convention \(n° 29\) sur le travail forcé](#), 1930, et son [Protocole de 2014](#); [convention \(n° 105\) sur l'abolition du travail forcé](#), 1957; [convention \(n° 138\) sur l'âge minimum](#), 1973; [convention \(n° 182\) sur les pires formes de travail des enfants](#), 1999; [convention \(n° 100\) sur l'égalité de rémunération](#), 1951; [convention \(n° 111\) concernant la discrimination \(emploi et profession\)](#), 1958.

110 Autres conventions relatives à la SST présentant un intérêt pour le secteur de la construction: [convention \(n° 155\) sur la sécurité et la santé des travailleurs](#), 1981, et la [recommandation \(n° 164\)](#) qui l'accompagne, ainsi que le [Protocole de 2002](#); et [convention \(n° 187\) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail](#), 2006, et la [recommandation \(n° 197\)](#) qui l'accompagne.

111 BIT: [Face à une pandémie: assurer la sécurité et la santé au travail Rapport de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2020](#), 28 avril 2020.

112 BIT: [Reprendre le travail en toute sécurité – Guide de la prévention du COVID-19 à l'intention des employeurs](#), 7 mai 2020.

113 BIT: [Un retour au travail sûr et sain durant la pandémie de COVID-19](#), 21 mai 2020.

114 BIT: [Une liste de mesures à prendre pour faire face au COVID-19 dans le secteur de la construction](#); BIT: [Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 au travail et CHECKLIST des mesures à prendre](#), 16 avril 2020; et BIT: [Prévention et limitation de la propagation du COVID-19 sur les lieux de travail des petites et moyennes entreprises – CHECKLIST DES MESURES A PRENDRE ET A SUIVRE](#), 21 août 2020.

l'importance du suivi de l'état de santé des travailleurs pour identifier les cas de COVID-19 et tracer les cas contacts.

Le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) de l'OIT établit un lien entre le développement des infrastructures et la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le développement économique et social au niveau local. En ayant recours à la main-d'œuvre et aux ressources locales, les projets de développement des infrastructures créent des emplois et des revenus ô combien nécessaires, tout en renforçant les capacités des institutions locales. Par l'intermédiaire de son [site Web consacré à sa réponse au COVID-19](#) (non disponible en français), l'HIMO a publié de nombreux outils et notes d'orientation, y compris des conseils sur le rôle des programmes d'emploi public et des systèmes de garantie de l'emploi dans les réponses politiques apportées à la crise du COVID-19 ¹¹⁵, l'adaptation des pratiques de travail dans les travaux à forte intensité de main-d'œuvre ¹¹⁶, et la création d'emplois grâce à des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ¹¹⁷.

Le secteur de la construction jouera un rôle de premier plan dans la relance de l'économie mondiale une fois la crise surmontée. «Reconstruire en mieux» au sortir de la pandémie pourrait permettre au secteur de la construction de contribuer aux objectifs de développement durable et de se transformer en un secteur plus efficace au plan énergétique et environnemental, plus inclusif et plus résilient, source de travail décent pour tous les travailleurs de la construction.

115 BIT: [The role of public employment programmes and employment guarantee schemes in COVID-19 policy responses](#), 29 mai 2020 (non disponible en français).

116 BIT: [Adapter les pratiques pour faire face au COVID-19 dans les travaux à haute intensité de main-d'œuvre](#), 15 avril 2020.

117 BIT: [COVID-19 – Créer des emplois grâce à des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre](#), 5 mai 2020.